

Avance immédiate : comment ça marche ?

L'Avance immédiate est un service gratuit, optionnel et 100% numérique proposé par l'Urssaf, permettant la déduction **immédiate du crédit d'impôt de 50%*** lors du paiement d'une facture.



* Selon l'article 199 sexdecies du code général des impôts

Concrètement :



01



- Le client s'inscrit au service sur particulier.acces-sap.fr
- Il reçoit un e-mail pour activer son compte sur particulier.urssaf.fr



Pratique : pour savoir si votre client est inscrit ou non au service de l'Avance immédiate, rendez-vous sur votre espace adhérent dans sa fiche client.

02



- Vous éditez une facture sur votre espace adhérent
- Le client valide la facture sur son espace client
- Accès SAP envoie la demande de paiement à l'Urssaf

03



- L'Urssaf notifie le client d'une nouvelle demande de paiement
- Le client dispose de **48h⁽¹⁾** pour valider sa demande de paiement sur son compte Urssaf
- J+2 après la validation, l'Urssaf prélève **50%** du montant dû sur le compte bancaire du client

04



- L'Urssaf verse le montant total à Accès SAP
- Accès SAP vous reverse le montant dû sous **48h à 72h**

⁽¹⁾ Au-delà de ce délai, la demande est automatiquement validée